

ASSEMBLEE GENERALE DU 19 JANVIER 2017
SOUS LA PRESIDENCE DE MONSIEUR PHILIPPE HOURDAIN

**Délégation de compétence aux Assemblées
des CCIL en matière d'approbation de tarifs
publics**

L'Assemblée Générale de la Chambre de Commerce et d'Industrie de région Hauts-de-France réunie le 19 janvier 2017 à Lille,

CONSIDERANT :

- que l'article L 712-1 du code de commerce prévoit que l'Assemblée de la CCI de région peut déléguer aux autres instances de l'établissement des compétences relatives à son administration et à son fonctionnement courant.

DECIDE :

- de déléguer, pour la durée de la mandature, la compétence en matière d'approbation des tarifs publics aux Assemblées des CCI Locales, cette délégation s'exerçant dans une démarche régionale d'harmonisation des tarifs, et la publication des tarifs étant assurée par les services de la CCI de région.
- de donner tous pouvoirs au Président de la Chambre de commerce et d'industrie de région, ou à toute personne qu'il se substituerait, pour procéder aux formalités utiles à l'exécution de la présente délibération, et plus généralement, faire à ce sujet tout le nécessaire, sans exception, ni réserve.